

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 11 NOVEMBRE 2020 - SALLE DE L'AIGLON

Présidente : Mme Catherine KRUMEL
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
M. Frédéric DECOSTERD
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Il est 20h00, Mme **la Présidente Catherine KRÜMEL** ouvre la 5ème séance de l'année 2020, la 26ème de la législature 2016-2021. Elle salue la présence de la Municipalité in corpore, le représentant de la presse et le public. Elle rappelle les règles d'usage liées au COVID-19, dont le port du masque obligatoire durant toute la séance.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers (9 excusés). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente ajoute le point suivant :

Point 4.1 : Motion Bernard BOREL (Alt.-Verts), pour une meilleure protection des arbres dans le périmètre urbain d'Aigle.

Motion déposée dans les temps et conformément au règlement du Conseil communal.

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire, au vote, il est **adopté à la majorité (58 oui, 1 on, 1 abstention)** des membres présents, tel que complété.

1.3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Une remarque a été faite à Mme la Présidente en page 6, intervention de Mme Anne Croset, il faut lire "la Villa **souvenir**".

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque. Celui-ci est passé au vote et est **accepté à l'unanimité** des membres présents, avec la modification.

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

La discussion est ouverte :

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) suggère une modification en page 2, point 5.4 : il ne s'agit pas d'un postulat individuel de Mme GENOUD-CHAMPEAUX, mais du groupe PSA, présenté par Mme GENOUD-CHAMPEAUX. Dans le même ordre d'idées, la correction doit être faite au point 5.5 ainsi qu'au point 5.4 de la page 14.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) ajoute qu'il faut également apporter la même modification en page 15.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque. Celui-ci est passé au vote et est **accepté à la majorité** des membres présents (2 abstentions), avec les modifications.

1.5 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir : l'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de Mme AEGERTER, décédée le 29 octobre dernier, maman de M. le Conseiller Serge AEGERTER.

Carnet rose : naissance d'Elise le 24 septembre dernier, fille de M. le Conseiller François DELADOEY, applaudie par l'Assemblée

Courrier : une copie d'un courrier adressé à la Municipalité le 19 octobre dernier a été transmis à Mme la Présidente, qui en donne lecture. Il concerne le schéma directeur cyclable, provenant d'un groupe d'agriculteurs, de viticulteurs et de propriétaires viticoles de la commune d'Aigle. Ce courrier a été transmis à la commission chargée d'étudier le préavis.

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal

- **Animation** : durant la période de décembre à mi-janvier, une animation sous forme de mapping sera projetée sur la façade sud de l'ancienne maison de ville. Cette vidéo utilisant avantageusement la façade dudit bâtiment sera passée en boucle et montrera la vie aiglonnaise sous forme de film au fil des quatre saisons. Cette animation a été proposée par les artisans régionaux, notamment dans le cadre des animations de Noël et éclairage public de Noël.

- **Crématoire** : le transfert du DDP de la parcelle n° 3955 dédiée à la construction d'un crématoire a été fait entre la société coopérative initiale et une nouvelle société-fille qui sera propriétaire du terrain. La

Municipalité a renoncé à faire valoir son droit de préemption. Toutes les garanties ont été apportées par la société exploitante qui aura son siège à Aigle. L'acte de vente est en préparation.

- **Sport** : l'engagement de M. Laurent Niquille, coordinateur sportif très actif notamment en termes de communication, a permis de remanier la page Internet dédiée au sport de la commune d'Aigle. Elle est désormais en ligne. Toutes les sociétés sont présentes. Un gros travail a été fourni, merci à lui et aux sociétés locales qui ont aussi contribué à cette réalisation. Une "légère page" sur Facebook a également été dédiée à la promotion des activités sportives et physiques à Aigle. A ce jour, elle compte déjà 1'500 membres inscrits qui reçoivent ces informations concernant cette activité. Il semblait adéquat d'utiliser ce canal de communication.

Mme Isabelle RIME, Municipale

- **Label « Ville Verte »** : la commune est déjà en possession du label « Cité de l'Energie » et sera réauditée l'année prochaine. Afin de continuer une démarche respectueuse de l'environnement, la Municipalité a décidé de signer une convention avec l'Union suisse des Services des Parcs et des Promenades avec l'objectif d'engager la procédure de certification « Villes Vertes Suisses », qui est un certificat pour un "vert urbain durable". Dans un premier temps, il s'agit de délimiter les unités d'organisation concernées afin d'inviter un cercle de personnes compétentes à la première séance. Pour Aigle, les services suivants seront certainement touchés par le projet : le service du patrimoine bâti et environnement urbain, le service de l'urbanisme, le service des forêts ainsi que le service des sports. Les objectifs de la phase initiale sont : localisation interne du projet, mise à jour des besoins, définir la procédure et le calendrier, des besoins financiers clairs. Nous avons un certain nombre de mesures à respecter, définies par le nombre d'habitants. A Aigle, le panier de mesure s'élève à 420 points, y compris les mesures obligatoires correspondant à 146 points. Cette certification est donnée pour 4 ans. L'objectif de l'obtention du label est l'année 2022, de manière à ne pas avoir deux réaudits en même temps, vu que la fréquence est la même que pour "Cité de l'Energie".
- **Collège Dents-du-Midi** : dans la suite du label « Ville Verte », la Municipalité est en attente d'offres pour finaliser la cour du collège des Dents-du-Midi, le but étant d'en faire un endroit agréable, d'éviter les îlots de chaleur, mais surtout d'arboriser dans le même esprit que la cour du collège du Kiwi.

Frédéric BORLOZ, Syndic

- **Achat** : la trottinette qui se trouve au parc se trouvant près de la halle de l'ASD plaît assez bien aux gens qui le fréquente. Elle a été posée dans le cadre de l'exposition « Ailyos ». Dès lors, la commune a décidé de l'acquérir pour la somme de CHF 1'600.-.
- **Elections communales 2021** : la commune a décidé de collaborer avec l'organisation Smartvote. Ce programme propose aux candidats et à tous les politiciens de répondre à un certain nombre de questions et de définir, par ce biais, leur profil politique. Cette organisation a proposé à certaines communes de collaborer avec eux dans le cadre des élections communales. Les responsables de partis recevront prochainement une demande. L'idée étant que lorsque la campagne va commencer, les candidats puissent se profiler et collaborer au travers de Smartvote.
- **situation COVID-19** : les communiqués de presse envoyés résument assez bien les mesures prises par la commune. La situation est à nouveau complexe et difficile pour l'administration communale et pour tous les employés. Nous avons rééquilibré les horaires et avons fait des équipes afin d'éviter de devoir mettre un service complet en quarantaine. Le service à la population est maintenu et il faut veiller à ce que tout fonctionne. Il se souvient de deux conseils en arrière où on ne savait pas très bien ce que l'avenir allait nous réserver et comment notre société allait appréhender cette 2ème vague qui, au final, est bien compliquée et qui pèse beaucoup sur notre société. Beaucoup de petites entreprises sont dans de grandes difficultés et les appels au secours se multiplient. D'un autre côté, ni la commune ni le canton ni la Confédération ne peuvent pallier à tous ces revenus manquants. La Confédération a tout de même pris des mesures permettant de sauver le travail, mais pas forcément les revenus globaux des petites sociétés et des indépendants. Et au-delà de la charge de travail, ces entreprises doivent faire face également à leurs loyers et à leurs charges diverses. On plonge l'économie dans des difficultés. Malgré

cela, c'est notre devoir de réagir avec une certaine rigueur. Il faut d'ailleurs saluer l'entrain de l'administration communale qui essaye de faire face à cela, tout le monde est très motivé. Nous nous motivons entre nous, car ces situations ne sont pas très joyeuses. Nous restons attentifs sur deux domaines : les personnes en difficulté et tout l'aspect social de cette crise et ses répercussions. Ensuite, à la relance économique et ce que nous pouvons faire pour essayer d'atténuer et de contribuer à ce que la vie économique continue.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale

- **Social COVID-19** : entre le mois de septembre et octobre, le nombre de dossiers de revenus d'insertion est passé de 1'030 à 1'046, soit une augmentation de 16 dossiers. En comparaison, le nombre de dossiers en octobre 2019 était 1'045. Il n'y a pas une explosion de demandes, mais comme expliqué dans le 24Heures de ce jour par le directeur général de la cohésion sociale du canton de Vaud, nous nous attendons à une augmentation d'ici juin 2021, lorsque les aides "Covid" s'éteindront. Nous nous préparons déjà à cette situation. Au niveau de notre commune, comme au printemps, un contact a été pris avec chaque association. Pour l'instant, les Tables du Rhône et les Cartons du Cœur ne constatent pas d'augmentation significative et continuent comme habituellement leurs distributions de nourriture. Pour la plupart des autres associations, comme Pro Senectute ou l'association Amis, leurs activités collectives ont été arrêtées. Elles concentrent leurs forces pour assurer le lien social avec les personnes vulnérables. L'AJA garde également un lien étroit avec les jeunes par les réseaux sociaux et des présences sur le terrain, pour aller à la rencontre de cette jeunesse qui se sent un peu moins concernée par ce virus et qui se voit surtout interdire de plus en plus de liberté qu'elle avait avant les restrictions dues à la crise sanitaire. Le CMS n'a pas diminué ses prestations à ses clients. Chaque référent contacte ses clients pour les courses ou autres services. Par contre, il fait face à un manque de personnel, nombreuses personnes malades du Covid. Une demande de "PCI" est en cours pour pallier ce manque et la situation est pour l'instant sous contrôle. « Aigle Solidaire » s'est remis en marche et les bénévoles sont à nouveau prêts à donner de leur temps pour répondre aux demandes qui pourraient arriver. Nous les remercions chaleureusement.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal

- **Aide et soutien** : comme prévu, le système d'aide aux entreprises aiglones touchées par la crise économique du COVID a été mis en œuvre le 1er novembre. Malgré le délai serré, ils ont été tenus avec l'excellente collaboration dont ont fait preuve les différents services communaux. À ce jour, 93 entreprises sont inscrites, actuellement 82 sont actives, 5 sont en attente de validation, car absente du registre communal des entreprises, 2 ont été refusées, car hors du champ d'application et 4 sont acceptées, mais en cours de création de leur dossier. Nous avons donc 82 entreprises qui peuvent recevoir les bons émis. Ce soir à 17h15, 156 bons, pour une valeur totale de CHF 46'950.-, ont été achetés, soit une valeur moyenne de CHF 300.- par bon. Environ CHF 9'000.- ont déjà été dépensés dans les entreprises et les commerces aiglons pouvant accepter ces bons. C'est un très bon départ, la commune est contente car l'opération a bien démarré et elle ne peut qu'encourager à profiter de cette action et de soutenir toutes les entreprises et commerces aiglons.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-12 DU LUNDI 10 AOÛT RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LE CHANGEMENT DES GARAGES PRÉFABRIQUÉS ENTERRÉS ET POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU GROUPE DE GARAGES PRÉFABRIQUÉS SITUÉS À L'AVENUE DES ALPES N° 4 POUR LE MONTANT DE CHF 650'000.-

M. Didier **BADAN** (UDC) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Yvan **VOUILLAMOZ** (PLR), habitant Aigle depuis 40 ans, estime que ces garages étaient déjà vieux à cette époque. Cela fait 40 ans que l'espace vert est dans le même état et les reproches qui sont faits à la Municipalité de 2015 devraient également s'adresser à d'autres Municipalités dans le passé. Le préavis actuel mentionne CHF 650'000.- d'investissements pour la réfection totale des 8 garages et d'en implanter 8 nouveaux, c'est-à-dire un total de 16 garages. En 2015, un investissement de CHF 4'000.- avait été fait pour la rénovation et nous avons pu voir que cela n'a pas servi à grand-chose, les garages sont toujours dans le même état pitoyable et toute la place également. Le rapport de la commission propose d'investir quasiment la moitié de la somme pour faire de nouveau la moitié des travaux et pour sa part, il souhaite proposer de refuser ce rapport et d'accepter le préavis municipal. Ces CHF 650'000.- que l'on investirait nous permettrait d'installer 16 garages, de remettre en état toute la place et de repartir avec une situation correcte, c'est-à-dire empêcher les squatters, avoir des garages qui sont loués avec un tarif dans la moyenne du marché et très proches de la gare. Proches de la gare, il n'y aurait aucun problème à les louer. C'est un investissement qui aurait un rendement qui n'est pas indéniable sur sa durée. Il encourage donc à refuser le rapport de la commission et de maintenir l'amendement n° 2 de la commission qui était de retirer les garages à la limite des parcelles privées 1211 et 1216. En termes de travaux, les coûts importants sont d'amener les machines, faire la mise en place de chantiers ; en faisant des travaux en une seule fois, nous allons économiser de l'argent plutôt qu'en dépenser beaucoup. Quant au plafond d'endettement, CHF 650'000.- pour notre commune n'est pas une charge financière insurmontable en comparaison aux grands investissements que l'on a faits.

M. Didier **BADAN** (UDC) trouve l'interpellation de M. VOUILLAMOZ assez surprenante. D'une part, parce qu'il était au Conseil communal en 2015 lorsque nous avons acheté pour CHF 400'000.- l'emplacement. Cela ne fait donc pas plusieurs Municipalités, cela ne fait pas longtemps, ceci juste pour comparer les propos de Monsieur VOUILLAMOZ. Ensuite, si ces garages étaient déjà en mauvais état il y a 40 ans, c'est que c'était bel et bien un mauvais investissement. Il est content qu'il ait souligné ce point puisqu'il fait intégralement partie du rapport et que finalement nous avons acheté une « M » et que nous devons à présent se retrouver à faire des travaux pour ce « fourbi ». Effectivement, on fait venir des machines pour faire CHF 350'000.- de travaux, c'est ce que nous proposons, mais rien de plus. Il nous paraît judicieux de ne pas faire plus. Ce n'est pas notre rôle. Nous avons réellement acheté des garages dans un état déplorable et nous sommes allés constater sur place, l'espace vert est dans le même état, il y a des arbres, des ronces, rien n'a été entretenu. La CoGest a fait part de deux garages non loués ; lorsque l'on est arrivé sur place, nous avons constaté que 2 garages et la place étaient squattés. On nous a dit qu'il fallait acheter cet endroit pour en faire un espace vert pour la commune, mais celui-ci est clôturé et fermé avec un cadenas. C'est « vachement » limite. Alors, nous dire qu'il faut faire que le minimum, le minimum n'a jamais été fait, personne n'a rien fait là-dedans. C'est vraiment honteux. A présent, la commission demande de rénover les 8 garages pour un montant de CHF 350'000.- ce qui lui paraît judicieux.

M. Yvan **VOUILLAMOZ** pense que M. BADAN vient de plaider en faveur du préavis Municipal. Il en a fait, il a plaidé en faveur de faire une fois pour toute, des travaux qui valent la peine, c'est-à-dire d'avoir la possibilité de remettre en état toute cette parcelle, d'y implanter 16 garages afin d'avoir un rendement sur cet investissement qui a été fait en 2015. Nous pourrions remettre en état toute la parcelle, se retirer des parcelles privées, faire un bel espace vert en dessus des 8 garages qui seront du côté des voies de chemin de fer et avoir enfin la possibilité de rendre cette place accueillante et un peu plus « sexy ». Il y a 40 ans, elle n'était pas en meilleur état qu'aujourd'hui et ce serait l'occasion de finaliser cet investissement avec un rendement qui en vaudrait la peine. Ne plus avoir de garages et de place squattés et avoir une belle place un peu plus accueillante, surtout si proche de la gare.

Mme Anne **CROSET** (EA), pour sa part, partage entièrement l'analyse de la CoFin et elle serait partisant d'un refus de ce préavis quitte à ce qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour qu'elle nous fournisse un 2ème préavis chiffré, impliquant une rénovation modeste. A supposer que les préavis 2020-12, 2020-14, 2020-15 et 2020-16 soient acceptés, nous arriverions allégrement à un total de près de 2,9 millions. Elle pense qu'il y a tout intérêt, vu les temps qui courent, à freiner cette espèce de fuite en avant dans laquelle nous nous trouvons. Elle répète les conclusions de la CoFin auxquelles elle adhère pleinement : « *La construction de nouveaux*

garages n'est pas un investissement indispensable au bon fonctionnement de notre commune ». Et par conséquent, elle recommande de ne pas accepter la création de ces garages.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, répond que la Municipalité adhère totalement aux vœux demandés par les rapports de la commission ainsi qu'à l'amendement N° 2 qui demande de se retirer en limite de propriété. En revanche, elle rappelle que ces garages n'ont pas été rénovés, on n'est plus au stade où l'on peut juste faire une rénovation légère, ce n'est plus possible. M. BADAN a parlé d'un garage squatté. Après renseignements pris, il s'avère que le propriétaire du véhicule verse un petit loyer par mois. Il y a effectivement beaucoup à faire sur cette parcelle et c'est l'occasion ou jamais de la mettre en valeur et d'avoir un rendement avec ces 16 garages. Elle demande donc de soutenir le préavis municipal.

M. Didier **BADAN** affirme que c'est bien la raison qui a poussé la commission à faire un rapport dans ces circonstances. D'une part, en ayant été sur place et en ayant vu l'état déplorable des garages, dont six sont dans un piteux état, un simple ravalement ou juste l'entretien comme il était spécifié dans le rapport 2015-02 pour CHF 4'000.- par garage, n'était déjà pas, à l'époque, justifié et n'est pas justifiable aujourd'hui. Ces garages sont dans un mauvais état qu'il faut vraiment indéniablement les refaire, ainsi que la place et l'espace vert. Cela en a été longuement discuté. Finalement, en accord avec le Président de la CoFin, la majorité de la commission recommande d'être raisonnable et de voter un crédit de CHF 350'000.-, ce qui est largement suffisant, tout en sachant que le reste de la parcelle nous appartient. Demain, nous pourrions toujours faire quelque chose dessus. Remettons déjà en ordre cette parcelle une fois pour toute et CHF 350'000.- nous paraît largement assez. La commission recommande non seulement de suivre son avis, mais aussi celui de la CoFin.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) n'est pas d'accord avec les propos de M. BADAN lorsqu'il dit de faire avec CHF 350'000.- et voir plus tard pour reconstruire ou refaire du supplémentaire. On ne va pas commencer à faire 8 garages cette année et revenir dans 5 ou 6 ans, remettre encore CHF 400'000.- pour refaire toute la place. Faisons-le maintenant, nous en avons les moyens. Tout sera propre, nickel et beaucoup plus facile d'entretien. Avançons avec ce dossier. Il recommande de refuser le rapport de la commission et d'accepter les conclusions du préavis municipal avec l'amendement de M. VOUILLAMOZ.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) revient sur les propos de MM. VOUILLAMOZ et COTTIER, car entre les CHF 650'000.- chiffrés par Mme RIME et les CHF 350'000.- proposés par la commission, il y a quand même une différence de CHF 300'000.- pour 8 garages de plus. Est-ce vraiment le moment que notre commune, avec toutes les difficultés qui vont venir, investisse CHF 300'000.- pour 8 garages ? Des garages qui servent à parquer 8 voitures, pour 8 personnes privilégiées. A son avis, ce n'est pas le moment de le faire.

M. Carlo **CARRIERI** (PSA) se demande si, en tant qu'habitant Aiglon, il faut faire confiance à ceux qui contrôlent les finances de cette commune. Il est allé voir ces garages. Il était parti sur l'aspect de dire oui et lorsque la CoFin a dit de faire attention à ne pas dépasser le plafond d'endettement, il s'est posé la question. Certes, ces garages sont déplorables, ils doivent être refaits, sans faire du bricolage. Il faut faire des garages neufs parce que, continuer dans l'état qu'ils sont maintenant ce n'est pas possible. Par contre, s'il doit se trouver en 2021 avec une augmentation d'impôt parce que des dépenses supplémentaires ont été faites, il n'est personnellement pas d'accord. Effectivement, des petites épargnes comme CHF 300'000.- vont peut-être nous éviter ces augmentations à l'avenir. Faire des garages, s'ils sont rentables, il est d'accord. Alors faisons cela aujourd'hui, et à l'avenir voyons ce que nous pourrions faire de cette place. Il invite donc à voter le rapport que l'on nous propose.

Mme Anny **HERTIG** (EA), pour parler en centaines de francs et non pas en centaines de milliers, rappelle juste que le préavis prévoit, escompte un doublement des loyers actuels et elle est très inquiète devant le fait de toujours escompter, que cela va être rentable en les doublant.

M. Philippe **KAPPELER** (EA), parlant de rentabilité et afin de pouvoir faire ses calculs, demande quel est le montant des loyers.

Mme Isabelle **RIME** répond que le loyer est de CHF 180.-/mois

M. Philippe **KAPPELER**, d'après les calculs qu'il vient de faire, cela représente donc une vingtaine d'années pour rentabiliser.

M. Fabrice **COTTIER** n'est pas sûr que le montant de CHF 350'000.- demandé par le rapport de la commission correspond bien aux travaux de 8 garages et à la réfection des aménagements extérieurs comme proposés. Il n'est pas certain qu'une étude ait été faite dans ce sens-là.

M. Didier **BADAN** trouve surprenant de la part de M. COTTIER, Président du groupe PLR, de venir poser la question de sa municipale, qui nous a semblé légère. Comme quoi, vous aussi, vous sous-entendez que finalement les dés sont justes.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) croit qu'au départ, la commune avait acheté cet endroit pour en faire une zone verte. Si on ajoute des garages, cette zone verte va être réduite. De plus, il faudra mettre à l'enquête la construction de ces garages. Pensez-vous que les gens qui ont des villas dans le quartier vont accepter d'avoir une circulation de plus ? Car il faudra bien la rentrer et la sortir cette voiture ! Les routes ne sont déjà pas larges, le quartier est déjà en zone 30, il ne voit pas l'intérêt de rajouter ces garages, à moins que la commune ait décidé de partir dans la construction, puisqu'il n'y a que ça qui paie maintenant. Il n'y a plus d'intérêt dans les banques, nous avons meilleur temps de construire pour que cela rapporte plus tard. Si on voit les choses sous cet angle-là, peut-être qu'il faut accepter CHF 650'000.-. Pour sa part, il pense qu'avec CHF 350'000.-, il est possible de faire quelque chose de propre. Et comme cela était convenu au départ : réparer. Mais avec CHF 650'000.-, c'est tout de même un peu cher pour la commune.

Mme Isabelle **RIME** rappelle que dans le préavis municipal, on parle de mettre une place verte sur les nouveaux garages qui ne seront pas posés sur le gazon, mais à l'intérieur. On parle de toit végétalisé par exemple et c'est vraiment l'occasion de pouvoir refaire quelque chose de neuf. Elle entend bien les propos de M. le Conseiller OBI, mais il n'y aura pas forcément que des voitures, peut-être que certaines personnes y déposeront du mobilier, ou des voitures de collection. Ce n'est pas forcément pour amener plus de véhicules tout près de la gare, ce n'est pas vraiment ce que l'on cherche. Le projet et le vœu de la Municipalité sont de rentabiliser cet espace.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 1 DE LA COMMISSION :

"Remplacement des huit garages existants et aménagements extérieurs de l'espace jardin tel que présenté par Mme Rime pour un montant de CHF 350'000.- TTC."

Accepté à la majorité // oui : 31 – non : 22 - abstentions : 7

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 2 DE LA COMMISSION :

«Se retirer en limite de propriété avec les parcelles 1211 et 1212 »

Accepté à la majorité // non : 3 - abstentions : 3

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

En conclusion, la commission, à la majorité, à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-12 du 10 août 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De voter le crédit d'ouvrage pour le changement **des huit garages préfabriqués enterrés et l'aménagement extérieur situé à l'avenue des Alpes n° 4 pour le montant de CHF 350'000.- TTC ;**
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir :

Le montant de **CHF 350'000.-** sera prélevé sur les liquidités ordinaires, ou emprunté aux meilleures conditions, et d'amortir l'investissement selon nos disponibilités mais au maximum sur 20 ans ;

3. **De retirer à la limite de propriété avec les parcelles 1211 et 1212 les huit nouveaux garages.**

Accepté à la majorité // oui : 32 – non : 21 - abstentions : 4

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-13 RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE PROJET FINAL DE LA PLACE DU MARCHÉ EN DEUX ÉTAPES

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) donne lecture du rapport de majorité signé de Mme CHESSEX, MM. FAVRE, SCHUMACHER et SCHWEIZER.

Mme la Présidente rappelle la forme sur laquelle le rapport doit être écrit, c'est-à-dire de reprendre les conclusions identiques à celles écrites dans le préavis.

M. Didier **BADAN** (UDC) donne lecture d'une partie du rapport de minorité.

Mme la Présidente prie les rapporteurs de lire uniquement le rapport. Les commentaires doivent se faire lorsque la discussion est ouverte.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), en préambule, la CoFin rappelle que les divers préavis déjà votés par le Conseil communal font que le plafond d'endettement et cautionnement actuel de 100 millions va être dépassé dans la première partie de la prochaine législature. Il s'agira donc, le moment venu, de l'augmenter et / ou de procéder à des désinvestissements et / ou de prendre des mesures pour améliorer la marge d'autofinancement. Ensuite, la CoFin constate, comme mentionné dans les divers rapports, que l'acceptation du préavis 2020-13, d'un montant de CHF 799'220.-, devrait logiquement entraîner, à l'horizon 2023, la présentation d'un préavis de construction de l'ordre de 6 millions. Ceci précisé et tenant compte :

- De l'importance de réaménager et de donner une nouvelle vie à la place du Marché et à ses alentours
- Que ces travaux sont typiquement une tâche communale

- Que la situation financière de la commune le permet,

La **majorité** de la CoFin vous propose d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées. En séance de commission, la minorité de la CoFin n'était pas d'accord et a souhaité s'exprimer.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne l'avis d'une minorité de la CoFin concernant ce préavis :

"Ce préavis mentionne 2 étapes à réaliser. La deuxième étape dépend totalement du résultat de la première étape. Cette deuxième étape peut varier considérablement tant du point du concept retenu que du point de vue des coûts. Suivant le projet final de cette étape N° 2, son budget pourrait varier du simple au double ou triple. Je rappelle qu'on parle d'une dépense de plusieurs millions de francs.

Il nous semble dès lors difficile, voire illogique, de voter des crédits qui incluent une étape N° 2 tant que celle-ci ne fait pas l'objet d'un projet détaillé avec une estimation précise des travaux à effectuer et de leur prix.

La durée de l'étape N° 1 sera d'une année environ.

Dans une année :

- nous pourrions connaître le coût des différentes variantes,
- nous pourrions nous déterminer précisément sur le projet choisi pour l'étape N° 2
- nous en saurons un peu plus sur l'impact de la pandémie du COVID sur les finances de notre commune et sur les mesures d'économie à prendre ou pas.

En conséquence, nous pensons que la stratégie énoncée dans le rapport de minorité sur le préavis 2020-13 est sage, par les temps qui courent :

- ça laisse la porte ouverte à tous les types de projets en phase 2,,
- ça ne retarde pas le projet global
- ça permettra, du point de vue financier, de prendre les bonnes décisions dans une année en y voyant un peu plus clair qu'aujourd'hui sur l'état des finances de la commune d'Aigle.

Nous vous remercions de voter le rapport de minorité"

M. François **DELADOEY** (UDC), pour la forme, souhaite déposer un amendement au rapport de minorité, car il n'est pas fait mention des conditions d'amortissement.

Amendement de M. François DELADOEY (UDC) :

Point 2 : « *d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense soit amortie, mais au maximum sur 10 ans.* »

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) remercie Mme la Présidente d'avoir demandé de lire les rapports et non de les commenter. Ensuite, ne peut-on pas consacrer CHF 5.- ou CHF 10.- de ces montants pour acheter une petite bouteille d'huile pour dégripper le frein à main que certains ont tiré trop fort, pour pouvoir le débloquer ? Il faut aller de l'avant dans cette ville et arrêter d'être frileux. Cela fait 15 ans que la commune est dans les chiffres noirs, nous pouvons faire confiance à la Municipalité pour gérer notre argent de façon sensée. Il n'y a pas besoin de réfléchir, il faut foncer et faire les choses. Le fait de vouloir sabrer les phases 2 et 3, c'est simplement pour gagner du temps et essayer d'espérer. Mais il ne se passe rien.

M. Samuel **OBI** (Alt.Verts) croit savoir que dans le cadre du programme d'agglomération, la commune d'Aigle a reçu un montant de CHF 11 millions. Est-ce que les finances de ce préavis sont prises dans ce montant de

programme d'agglomération ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond qu'effectivement, le centre-ville fait partie des programmes d'agglomération et qu'une partie des investissements sera remboursée par la Confédération. Cela nécessite de prendre la décision ; nous ne pouvons pas faire la demande auprès de la Confédération sans qu'une décision politique soit prise. Ensuite, nous devons monter le dossier et le transmettre à la Confédération en appréciant le meilleur moment pour l'envoyer. Est-ce qu'il faudra le transmettre juste après la décision du conseil communal pour cette partie-là ? Ou attendre que cette partie soit faite et que l'on ait ensuite le projet sur lequel on s'est mis d'accord, qui a d'ailleurs déjà été critiqué alors qu'il n'est pas encore connu ? Puisque ce sont précisément ces étapes qui doivent nous conduire à définir ensemble un nouveau projet. C'est assez compliqué de gérer les demandes d'agglomération, les dossiers sont complexes, mais la commune fera juste, car elle est bien appuyée par le bureau d'agglomération qui a renforcé un peu ses unités de travail.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a bien entendu le message de M. FAVRE disant qu'il faut y aller. Il attend cela depuis 2018, parce qu'à l'époque, ce même conseil avait voté un préavis portant sur les schémas directeurs des espaces publics. Il s'agit du schéma directeur numéro 2018-02, daté du 29 janvier 2018, accepté le 24 mai 2018. Et dans ce préavis, il était dit d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 150'000.- pour des démarches consultatives et participatives. La Municipalité, dans son préavis, nous dit qu'en sept ans, il ne s'est pas passé grand-chose. Il veut bien la croire. Elle dit aussi que cette place du Marché, il s'agit aussi d'un espace majeur et qu'elle est la véritable clé de voûte des espaces publics aiglons. Il se pose la question et pose la question à tous les membres du conseil qui ont voté ce crédit CHF 150'000.- : avez-vous eu des séances participatives ou des séances consultatives concernant ces espaces publics ? Car personnellement, il n'en a eu aucune. Il pense qu'avant de poser la clé de voûte de cet espace public, il faudrait justement que l'on pose les fondations et de bonnes fondations solides comme le souhaitait le schéma directeur de l'espace public. Il proposerait, de façon un peu copiée sur ce qui s'est passé pour la Place de la Riponne à Lausanne, que l'on fasse une première phase qui soit ouverte à des considérations, qui soit portée par toute la population aiglonne et sur la base de ces idées directrices, qu'il y ait une deuxième phase qui soit travaillée par des professionnels urbanistes, paysagistes ou architectes. Il encourage à voter le rapport de minorité.

Mme Anny **HERTIG** (EA) remercie la Municipalité d'avoir mentionné dans le préavis que la commission de l'urbanisme était divisée. On dira que c'est tout à fait normal. Elle trouve étonnant qu'un projet aussi important donne lieu à un préavis aussi rapidement, avec une commission de l'urbanisme divisée. Si au cas, cette commission est une commission fantôme, si la division est déjà dans la commission de l'urbanisme, il lui semble que l'on ne persévère pas.

Ensuite, mercredi dernier a eu lieu la conférence de presse du Conseil Fédéral. Personnellement, elle serait plutôt fédéraliste que centraliste, mais le Conseiller fédéral M. Maurer a expressément mentionné les investissements publics et a engagé tout de même la totalité de la Suisse à faire preuve de considération vis-à-vis de ces investissements. On entend que cette place du Marché a beaucoup traîné et il faut que cela cesse de traîner, mais s'il y a un cas où il semble urgent d'attendre, c'est bien devant une dépense de 6,5 millions pour un projet qui n'est pas dessiné.

D'autre part, reprenant l'expression "*véritable clé de voûte des espaces publics aiglons*", comment se fait-il que la commission ne se soit réunie qu'une fois pour un projet d'une telle envergure, qui va à ce point entraver les finances. Et évidemment, ces CHF 600'000.- ne sont que le préambule à une somme dont elle ne comprend pas que l'on puisse la projeter avec les temps qui courent, c'est-à-dire sans avoir attendu l'issue de la crise sanitaire et économique actuelle.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, attendait que le débat se fasse pour que les choses puissent être dites. Et c'est important aussi qu'elles puissent être regardées. Il précise, cela a été dit notamment par le rapporteur de la majorité, que ce préavis, voulu en plusieurs phases, est innovant. La Municipalité propose de faire quelque chose maintenant, car elle n'est pas satisfaite de l'actuelle place du Marché. On peut faire mieux, on doit faire mieux, les citoyens Aiglons le méritent. Nous proposons de pouvoir agir rapidement, directement. Nous avons tenu nos engagements d'attendre la fin des travaux du parking Chevron, par rapport au stationnement, et aujourd'hui, nous venons avec une proposition, provisoire, temporaire, mais qui permet d'agir vite avec une amélioration de la situation. Cette proposition permettra de faire cette transition vers une deuxième phase qui

se veut élaborative. Il faut la considérer comme un crédit d'étude qui pourrait lancer un programme auprès d'architectes, d'ingénieurs, d'urbanistes ou de paysagistes, en prévision d'établissement d'un prochain préavis de crédit d'ouvrage qui sera rapporté par la commission des finances. Avant d'arriver avec un package bien ficelé sur lequel le Conseil ne pourrait donner son avis, nous lui demandons de nous donner son sentiment, sa vision et ses préoccupations pour les intégrer sur le mandat d'étude parallèle. Ce mandat sera donné sur la base de cahier des charges auprès de différents architectes qui vont un peu tergiverser, travailler, qui vont nous proposer un aménagement de la place avec plusieurs options ou variantes. Nous avons évoqué la question de la circulation et de stationnement, mais il y a aussi la question de l'espace. Pour répondre à la dernière intervention : phase 1, phase 2, phase 3, le périmètre n'est pas du tout le même. Il faut savoir que l'on se concentre sur la parcelle N° 123, on est en attente d'une décision du Tribunal Fédéral sur la parcelle de ce domaine public n° 59. Nous attendons la décision, favorable ou pas, cela prend un peu de temps, mais cela reste compatible avec ce qui est proposé ici. Puis finalement, on a besoin de pouvoir travailler sur ce secteur. Cette fameuse phase 3, ce fameux gros investissement n'est pas que sur la place du Marché, pas que sur la parcelle N° 123, il concerne aussi la rue Plantour, notamment avec la caserne des pompiers, mais il concerne également l'avenue Chevron. En remontant un peu en arrière, ce chiffre n'est pas venu de nulle part, il avait été voté par le Conseil. La décision avait été ensuite annulée au tribunal, mais il remonte au préavis qui concernait le centre-ville. Aujourd'hui, on pose un cadre qui ne peut pas coûter deux fois plus cher, on demande au Conseil de pouvoir aller avec cette phase 1 du projet que l'on finance déjà et que l'on aura à lui proposer de manière extrêmement concrète, avec un préavis de construction.

Concernant le schéma directeur, celui-ci proposait un montant maximum qui a été voté pour la consultation à des ateliers participatifs, mais le schéma directeur ne concernait pas, lui non plus, que la place du Marché, il concernait tout ce qui avait résulté de l'annulation de la votation populaire sur Aigle-Centre 2020, donc l'avenue Chevron, l'avenue des Ormonts, l'avenue du Cloître et la place du Marché notamment. D'autres secteurs ont été faits et il devrait y avoir encore d'autres phases d'ateliers participatifs comme le projet de mise en consultation pour associer la population, qu'elle soit passante, habitante ou commerçante, avec ses besoins sur la vision du développement de la ville. Cela a été fait dans une moindre mesure et se fera encore. Il y a eu un atelier avec un certain nombre d'utilisateurs invités dans le cadre de ce projet, le rapport de la description a été donné à la commission avec les acteurs propriétaires aux abords directs de la place du Marché.

M. DEVAUD demande de s'en tenir au cadre de ce préavis, sur pouvoir faire quelque chose rapidement et se donner les moyens d'avoir une belle place assez rapidement. Donnons-nous les moyens d'aller de l'avant et les moyens de pouvoir engager des mesures visant à élaborer un magnifique projet qui sera soumis au Conseil. La commission de l'urbanisme sera également présente.

Au point de vue technique, la Municipalité adhère aux vœux du rapport de la commission de majorité. Il semble important d'avoir un certain nombre d'idées qui nous viennent. S'il y en a d'autres, il ne faut pas hésiter à nous en faire part afin de les intégrer dans le cahier des charges, comme notamment l'objet des vœux 1 et 2. La possibilité de couvrir cette place est une idée intéressante qui peut être étudiée. La question d'une attraction emblématique, il en a parlé. Également pour les places de parc qui là pour le coup, peuvent être réalisées, tout cela bien évidemment dès le moment où le Conseil communal aura décidé et que certaines procédures en cours seront terminées.

Sur la question de la commission l'urbanisme, il insiste lors de chaque séance de cette commission, sur la totale confidentialité de leurs débats, y compris les résultats. Il y avait quelques personnes opposées à ce projet-là, on peut dire que la commission de l'urbanisme était divisée, mais c'est une large majorité qui adhère au projet.

Enfin, sur la question technique de l'amortissement, l'amendement de M. DELADOEY au rapport de minorité semble tout à fait logique.

Pour terminer, M. DEVAUD souhaite apporter une correction dans le rapport de minorité. On parle d'un montant d'« *au minimum CHF 2'500.-* » pour le déplacement de pavillon. Dans le devis, il s'agit d'un montant forfaitaire de maximum de CHF 2'500.-.

Mme Anne **CROSET** (EA) pense que la méthode de travail décrite, relativement floue, n'est pas de nature à enthousiasmer tout le monde. Et elle souhaiterait revenir brièvement à la question de la circulation ou de la

non-circulation sur la place du Marché. Pour connaître à ce stade la position de la Municipalité. Le préavis indique que, dans la première étape du projet, une mise à ban, c'est-à-dire une interdiction de la circulation sur la place en question sera proposée. Il s'agit d'une décision judiciaire qui pourra rapporter cas échéant. On apprend, en poursuivant la lecture du préavis, que lors de la phase 2, par le biais des mandats d'étude parallèle, on pourrait se retrouver avec une variante avec circulation. Elle veut bien, mais elle pense qu'à ce stade, il est intéressant de connaître la position de la Municipalité. Parce qu'elle a peine à croire qu'à ce stade, elle n'ait pas arrêté sa position. Elle pense qu'il faut, sur ce point comme sur d'autres, jouer franc jeu et éclairer le Conseil et la population.

M. Grégory **DEVAUD** répond que la Municipalité n'a pas arrêté sa position en ce qui concerne la circulation de manière définitive sur la place du Marché. C'est précisément pour cette raison que cette phase intermédiaire est proposée. Cela nécessite sur la parcelle privée communale, une mise à ban, mais l'interdiction de la circulation à long terme nécessiterait également une publication de restrictions de circulation sur le DP 60. Ce qui n'est pas proposé ici parce que précisément le DP 60 est intimement lié au DP 59 qui est aujourd'hui dans les mains du Tribunal Fédéral. Dans le cadre d'un échec au Tribunal Fédéral, cela imposerait une circulation, nous ne pouvons donc pas proposer d'interdire aujourd'hui la circulation sur cette place. Cette place sera-t-elle demain entièrement piétonne, en zone 20, sera-t-il possible de la traverser et de quel côté ? Il s'agit de propositions qui sont en partie venues de certains ateliers et de la commission. Nous les intégrerons dans les mandats d'étude parallèle, ceci dès qu'une décision définitive des autorités sera prise au moment du crédit d'ouvrage, ce qui n'exclura pas les procédures. Le Conseil communal peut décider de tout, mais cela n'empêchera pas des mises à ban et des publications de restriction de circulation. Cela pourrait prendre encore un peu de temps.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) est étonné de voir que l'on a une place pour CHF 140'000.-, où on aura des réalisations physiques pour environ 17% du montant projeté, qui est prévu pour réaliser quelque chose et CHF 640'000.- pour une étude de rénover le mandat d'étude parallèle. Ce mandat d'étude parallèle prend environ 5 mois, cela représente environ CHF 400'000.-, donc CHF 80'000.- par mois. Cela lui paraît très élevé surtout quand on pense que la place de la Gare va coûter CHF 0.- au niveau des études. Et s'il se souvient bien, il n'y a eu aucune étude qui est passée au préavis. Alors qu'est-ce qui justifie un coup aussi élevé d'une étude pour cette place ? La commission a-t-elle vu les offres ? Sur quoi sont basés les prix et quelles autres alternatives existe-t-il pour avoir une étude qui nous revienne un peu moins cher ?

M. Grégory **DEVAUD** répond que c'est uniquement par la multiplication des bureaux qui vont travailler et pouvoir imaginer notre place de demain. Nous aurions eu d'autres possibilités si nous avions été certains de pouvoir définir cette place. Nous l'aurions simplement dessinée à l'interne de l'administration communale, fait les appels d'offres et choisi le bureau qui nous aurait plu pour la réaliser. Mais vu l'incertitude, et cela répond à la question précédente sur la destination précise de la place, la proposition d'une étude de mandat parallèle a été désignée, choisie et proposée ici pour élargir un peu le cercle de tous ceux qui vont s'intéresser à cette place. Nous avons alors pris une voie médiane et une voie tout à fait technique. Le coût monte potentiellement entre CHF 150'000.- à 200'000.- de plus que sur un mandat d'ingénieur standard. Il faut mettre en regard ce montant-là du montant et du budget final et finalement investir CHF 100'000.- ou CHF 150'000.- de plus aujourd'hui pour avoir une place idéale qui convienne à tous demain, avec un montant plus important.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR François DELADOEY (UDC) SUR LE RAPPORT DE MINORITE

Accepté à la majorité // OUI : 22 - non : 7 – abstentions : 30

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT DE MINORITE

Refusé à la majorité // REFUS : 30 - oui : 22 - quelques abstentions

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS MUNICIPAL

En conclusion, la commission, à la grande majorité, à l'honneur, Madame la Présidente, cher (e) Collègues, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-13 du 5 octobre 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 139'220.- TTC pour l'aménagement de la phase une du projet de la place du Marché (pavillons) ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 660'000.- TTC pour l'aménagement des phases deux et trois du projet de la place du Marché (MEP et phase projet) ;
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 799'220.- TTC aux meilleures conditions ;
4. D'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 10 ans.

Accepté à la majorité // oui : 35 - non : 19

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-15 RELATIF À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DU REVÊTEMENT "RUELLE SOUS LE BOURG / PARTIE PAVÉE"

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, remercie la commission pour son travail. La Municipalité adhère aux deux vœux prononcés par celle-ci et souhaite apporter une petite correction : une demande lui avait été adressée afin de connaître la dernière réfection globale de cette ruelle Sous le Bourg mais il doit avouer avoir été emprunté sur cette question puisque personne n'a retrouvé de quand date la dernière réfection globale avant 1990, si ce n'est un certain nombre d'interventions ponctuelles.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) tient à souligner la très bonne remarque des rapporteurs concernant les grilles d'écoulement. Toutefois, elles ont tendance à être dangereuses. De nuit, c'est assez facile de s'enfiler le pied dedans et se le tordre sévèrement, qui plus est, un soir de braderie !!!

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission, à l'unanimité, à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-15 du 10 août 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 452'878.- TTC pour la réfection des infrastructures souterraines et de revêtement de la ruelle Sous-le-Bourg, telle que présentée ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 452'878.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Accepté à la majorité // 1 abstention

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-17 DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 RELATIF À LA RÉORGANISATION ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA GARE

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts), en préambule à la lecture du rapport, informe que la commission a fait des propositions sous forme de vœux et d'exigences. Après consultation de la commission, les deux exigences vont se transformer en amendements.

Amendement N° 1 :

« Etudier et mettre en œuvre des solutions de parcage pour les vélos et les motos sur le secteur de Novassalles. »

Amendement N° 2 :

« Appliquer immédiatement le régime de la zone 30 dans tout le secteur de la Place de la Gare. »

La discussion est ouverte :

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), en préambule, la CoFin rappelle que les divers préavis déjà votés par le Conseil communal font que le plafond d'endettement et cautionnement actuel de 100 millions va être dépassé dans la première partie de la prochaine législature. Il s'agira donc, le moment venu, de l'augmenter et / ou de procéder à des désinvestissements et / ou de prendre des mesures pour améliorer la marge d'autofinancement.

Ceci précisé, et tenant compte :

- De la nécessité de réorganiser la Place de la Gare
- Qu'une partie des coûts sera financée par des subventions cantonales et vraisemblablement fédérales

- Que la situation financière de la commune le permet,

La CoFin, à l'unanimité, vous propose d'accepter les conclusions du préavis municipal, telles que présentées.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, remercie la commission pour son travail et les questions posées par rapport à ce projet. En ce qui concerne la circulation cycliste de Pré Russin et son sens unique, pour ceux qui ont déjà lu le préavis sur le schéma directeur cyclable, cette possibilité est envisagée pour ce projet et c'est une servitude publique de passage de mobilité douce qui est prévu. Étant donné qu'il s'agit de parcelles privées, nous devons négocier avec les propriétaires, comme cela a déjà été discuté en commission. Par rapport au vœu de permettre aux cyclistes d'emprunter le parcours zébré sur le périmètre des voies des TPC, la Municipalité en prend acte et y adhère dans la mesure du possible.

M. Pierre **CALORE** (PSA) donne lecture de l'amendement déposé par le groupe PSA :

Amendement de M. Pierre CALORE, pour le groupe PSA :

« La réorganisation de la place de la gare inclut la mise en sécurité des personnes aveugles et malvoyantes pour la traversée de la place de la gare avec un parcours sous forme de lignes de guidages entre la gare CFF et les abords de la poste. Ces aménagements entraîneront un coût de CHF 5'000.-. »

M. Alain **GILLIERON** (EA), en tant que membre de la commission de ce préavis, considère que celle-ci a fait un gros travail durant trois séances. Cependant, il souhaite signaler quelques points négatifs. Tout d'abord, la question de la dépose des passagers qui prennent le train côté Nord ; la majorité va en direction de Lausanne, ce qui veut dire, inversement, la reprise des passagers côté Sud, alors que la majorité arrive sur le quai n° 1. Dans les deux cas, les gens doivent passer sous les voies, ce qui paraît illogique. Ensuite, il y a la perte d'une vingtaine de places de parc d'après le projet, donc les 8 places qui seront rajoutées côté Sud ne suffisent pas à compenser. Nous avons actuellement 52 places au Nord et 8 au Sud et par la suite, il n'y en aura plus que 24 au Nord et 16 au Sud. Il y a donc clairement un déficit de places de parc. À son avis, il n'y aura pas moins de voitures même en agrandissant le parc à vélos. Pour terminer, la sortie de la place de la gare direction Frédéric Rouge peut causer pas mal de soucis ; la cohabitation entre les camions, bus, trains, deux-roues et piétons sera difficile à gérer. De plus, le carrefour Frédéric Rouge sera modifié, mais plus tard dans une autre étape, ce qui veut dire qu'il risque d'y avoir des bouchons aux heures de pointe à ce carrefour.

M. GILLIERON souhaite également signaler que faire partie de cette commission a été très intéressant, mais les rapporteurs ont été mis un peu devant le fait accompli, parce que plusieurs choses étaient déjà faites avant même d'avoir pu commencer le travail.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, remercie les membres de la commission pour le gros travail effectué. Un travail un peu perturbé dans le sens qu'un certain nombre d'éléments et une manière de procéder étaient assez inhabituels, mais au final, prendre de la hauteur a été très positif. Un certain nombre d'informations ont été données à la commission qui, finalement en savait autant que la Municipalité ; il n'aurait pas pu en donner plus. Un travail perturbé également dans le sens où il y a eu un certain nombre d'échanges, des lobbys de la part de différents mouvements, choses aussi assez inhabituelles et nous ne sommes pas certains que cela devienne une habitude. Il y a eu des échanges directement avec les membres de la commission, ce qui n'est pas forcément très sain. Nous reviendrons probablement dans les semaines ou les mois à venir, notamment pour définir des règles d'usage de travail entre le Conseil communal, les membres de la commission et les intervenants extérieurs, car il faut rester attentif à cela.

En ce qui concerne le vœu qui parle de la question de l'arborisation, il en a été largement débattu et la Municipalité va évidemment faire au mieux pour accéder à ce vœu, cela en rapport aux contraintes techniques, principalement sur ce secteur comme largement expliqué en séance de commission. Concernant la réfection du futur quartier de Novassalle, il y a encore de gros travaux en court et à prévoir et nous espérons vraiment pouvoir finaliser ce quartier et le mettre à l'enquête avant fin 2023.

Pour ce qui est de l'amendement sur le parage des vélos dans le secteur sud, nous n'avons pas de problème avec cela, nous pouvons aller de l'avant et prévoir une installation pour les cycles de ce côté-là. M. DEVAUD a

cru comprendre que la commission a intégré sa réflexion sur les exigences à la base en maintenant des amendements et que cela concernait des démarches dont la Municipalité est compétente. Elle l'est pour décider de poser les parcs à vélos. Sur la question de la zone 30, la Municipalité accepte l'amendement, mais elle attire l'attention sur le fait que sa seule compétence est de déposer un dossier, notamment lorsqu'il y a une procédure auprès de la commission des limitations de vitesse et de la DGR. Elle insistera cependant pour avoir cette zone 30, mais au final, la décision ne lui appartient pas totalement et il lui semblait important de le préciser. Quand bien même, elle pourrait aller avec logique dans la direction de la commission par rapport au plan que vous allez pouvoir voir.

Sur l'amendement du groupe PSA, M. le Conseiller P. CALORE, par le biais de son organisation, nous a écrit. Notre chargé de projet de ce dossier M. NANTERMOT prendra contact avec cette association pour une séance. La Municipalité accepte cet amendement qu'elle aurait pu mettre dans le préavis, car il était judicieux d'avoir proposé cet élément pour les personnes malvoyantes et pouvoir faire quelque chose de correct. Il y aura aussi prochainement des séances avec certains membres de cette organisation pour appliquer cela.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) revient sur le vœu n°1 concernant la circulation des cyclistes : dans son ensemble, le préavis présente certains avantages pour les utilisateurs de transports publics et aussi pour les cyclistes comme le nouveau stationnement prévu à la place de parking éventuel et c'est très bien. L'inconvénient, c'est que pour accéder à ce parking à vélos, il faut prendre le même sens unique que les autres utilisateurs. Cela veut dire que quelqu'un qui doit aller à la Coop doit faire un détour par la place Frédéric Rouge, ce qui est assez problématique. De plus, pour aller au centre-ville, il faut traverser 4 fois les chemins de fer. A entendre la réponse à ce vœu, il y a déjà des démarches qui sont en cours, notamment par des servitudes au quartier de Pré Russin. Pour lui, c'est un élément indispensable. On ne peut demander aux cyclistes, dans une ville comme Aigle, de faire des gros détours, raison pour laquelle il propose de transformer le vœu n° 1 en amendement. Il est indispensable pour lui de ne pas mettre un sens unique pour les usagers. L'amendement est le suivant :

Amendement de M. Samuel OBI (Alt.-Verts) :

« Etudier et obtenir que les cyclistes puissent emprunter le chemin privé de Pré Russin en même temps que l'entrée en vigueur du sens interdit. »

Mme Anne **CROSET** (EA) revient sur deux points du préavis, qu'elle trouve fort désagréable pour l'un et surprenant pour l'autre. Pour elle, le fait que les cyclistes soient chouchoutés dans le préavis ne lui pose aucune espèce de problème. Mais elle aimerait que la même considération soit portée aux très nombreux voyageurs venant de Genève, qui arrivent sur le quai 1 avec armes et bagages, certains d'entre eux sont âgés, il est inutile de le préciser et qui sont, si le préavis est accepté tel quel, expédiés du côté de Novassale pour rejoindre leurs proches motorisés qui les attendent. Elle trouve que cette façon de les considérer est quelque peu irrespectueuse. Elle a cru comprendre que plusieurs personnes avaient indiqué que « *ces personnes s'habitueraient* ». Non, elle n'est pas d'accord, ils ne « *s'habitueront pas* ». Elle insiste sur ce point parce qu'il y a 13 ans, lors de la présentation du projet de transformation de la place de la Gare, le municipal de l'urbanisme aux affaires était tellement enthousiasmé par le projet de l'architecte Lüscher, qu'il était tout à fait imperméable aux critiques, même constructives, émises par un certain nombre de personnes. Elle s'était dit à l'époque que c'était fâcheux, mais les faits sont têtus et pour sa part, elle était convaincue, car un moment ou à un autre, la Municipalité serait contrainte de rouvrir ce dossier. C'est exactement ce qui se passe maintenant. Elle trouve qu'on ne peut pas se planter concernant la place de la Gare, deux fois en moins de 15 ans. C'est pourquoi, elle se permet avec tout le respect qu'elle doit à la Municipalité, de bien réfléchir à cette question de pose et de dépose. Elle suggère à Mme ALLORA de reformuler la phrase en page 4 (qui parle de la pose et de dépose) parce celle-ci n'a ni queue ni tête.

La deuxième chose qui la gêne quelque peu dans cette affaire, ce sont les CHF 71'000.- consacré à une campagne de communication. Elle veut bien croire que vu la complexité du projet, il faille une exclusivité, mais est-il vraiment indispensable de consacrer cette somme à la Comm ? Est-ce que la Municipalité n'est-elle pas capable, avec le personnel dont elle dispose et qui sont compétents lui semble-t-il, de présenter le projet sans avoir à passer par une agence de Comm extérieure ?

M. Grégory **DEVAUD** a conclu tout à l'heure en disant qu'il était important, et la commission l'a bien compris,

de pouvoir mentionner les amendements qui sont précisément de la compétence de la Municipalité. Concernant l'amendement de M. OBI, il avait été expliqué en séance de commission, quel était vraiment le sens du vœu et de comprendre qu'il y a un certain nombre de propriétaires privés sur ce chemin de Pré Russin. La Municipalité prend l'engagement ferme de chercher des servitudes d'usage public, mais si ces propriétaires ne le souhaitent pas, il faudra trouver d'autres solutions, notamment peut-être en deux temps et avec quelques évolutions pour rejoindre Margencel. Il est vrai que cette sortie à sens unique n'est pas forcément adéquate. Mais il y a vraiment un engagement de la Municipalité pour entendre ce vœu et le mettre en œuvre, pouvoir partir sur les 4 pôles en dehors de la gare, en tout cas pour ce qui concerne la mobilité douce. Il serait fâcheux de transformer ce vœu en amendement et que la Municipalité ne puisse pas le réaliser.

Ensuite, pour répondre à la remarque de Mme CROSET, ce projet-là est un projet évolutif comme cela a été expliqué en commission. La Municipalité demande un crédit pour un certain nombre de mesures et d'aménagements constructifs. La zone Kiss & Go n'est pas encore construite et force est de constater que depuis 2007, il y a eu un certain nombre d'évolutions dans ce quartier et qu'il y en aura encore. Aujourd'hui, après le carrefour Margencel, nous avons, avec la place de la Gare, une deuxième pièce du puzzle. On aura une pièce suivante avec la place Frédéric Rouge, respectivement l'avenue Margencel. Là aussi, les chantiers évoluent. Il est nécessaire de pouvoir s'adapter et la commune s'est engagée à tenir des mesures constructives aujourd'hui qui soient compatibles avec les évolutions futures, soit en termes de chantier ferroviaires, soit en termes d'aménagements de bâtiments. La réalité d'aujourd'hui n'est peut-être pas celle dans 15 ans. Dans 15 ans, il y aura peut-être d'autres aménagements aussi et M. DEVAUD ne peut pas laisser dire que l'on se trompe tous les 15 ans sur un aménagement. La ville a passablement évolué, le trafic voyageur également et c'est nécessaire de pouvoir évoluer avec son temps aussi.

Sur la question des voyageurs, prenant lui aussi souvent le train pour aller à Lausanne, descendre directement au quai qui débouche sur le métro l'arrangerait bien, mais il y a quand même quelques centaines de mètres à faire jusque-là. Il y a donc une réalité du terrain et les spécialistes en termes de mobilité pensent que notre projet est le plus adapté et qu'il doit être communiqué. Aussi, la commission a eu l'entier du devis de l'agence de Comm, toute la présentation, le canevas, l'adjudication et la communication. Elle a pu se rendre compte que cette communication ne peut pas être faite à l'interne par les services communaux. Un certain nombre d'outils et de moyens modernes doivent être déployés pour pouvoir expliquer précisément comment fonctionne cette place.

M. Samuel OBI précise que le but de l'amendement n'est pas de faire de la cosmétique. Comme il l'a dit, un itinéraire pour les cyclistes est indispensable. Le but de l'amendement est qu'une solution soit trouvée, même lorsque l'on dit de passer en sens unique si ce n'est pas possible et il l'entend bien. On espère tous que les propriétaires acceptent d'accorder cette servitude, mais si ce n'est pas le cas, il ne faut pas mettre en place ce sens unique. Il faut éviter de faire des aménagements autour et finalement que ce soit un mauvais compromis pour les cyclistes. Nous en avons déjà discuté la fois passée pour la rue du Rhône et la rue du Collège où on attend toujours une solution depuis des années. On risque ici de se retrouver dans la même situation et on reprochera après aux cyclistes de ne pas respecter pas les règles. Il faut être réaliste et c'est sur cette place de la Gare qu'il faut trouver une solution. Est-ce qu'il y a un moyen de dépenser pour faire cette servitude, si ce n'est pas possible, il faut se renseigner pour en avoir une.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 1 DE LA COMMISSION

Accepté à la majorité // oui : 44 - non : 8

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 2 DE LA COMMISSION

Accepté à la majorité // oui : 35 - non : 6

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. PIERRE CALORE (PSA)

Accepté à la majorité // non : 1 – abstention : 1

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. SAMUEL OBI (Alt.-Verts)

Refusé à la majorité // non : 26 – oui : 20

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-17 du 7 septembre 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 970'000.- TTC destiné à lui permettre de réaliser la réorganisation de la Place de la Gare telle que présentée, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser le prélèvement du montant de crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions ;
3. D'amortir cette dépense sur 20 ans maximum ;
4. D'étudier et mettre en œuvre des solutions de parcage pour les vélos et les motos sur le secteur Novassalles ;
5. D'appliquer immédiatement le régime de la zone 30 dans tout le secteur de la Place de la Gare ;
6. La réorganisation de la place de la Gare inclut la mise en sécurité des personnes aveugles et malvoyantes pour la traversée de la place de la Gare avec un parcours sous forme de lignes de guidages entre la gare CFF et les abords de la Poste. Ces aménagements entraîneront un coût de CHF 5'000.-.

Accepté à la majorité // oui : 43 - non : 3

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

4.1 MOTION BERNARD BOREL, POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES ARBRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN D'AIGLE

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) donne lecture de la motion.

La discussion est ouverte :

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) se dit être très attaché aux arbres, comme dans le quartier Sous le Bourg où ont été plantés des arbustes. Mais il faut quand même faire attention de ne pas trop demander sur papier. Avec ce

qui se trame actuellement, il a commandé pour ses besoins privés, des basses tiges parce qu'il n'a pas osé mettre des hautes tiges par peur qu'un jour il ne puisse pas les couper. Il faut faire attention à ce que l'on puisse atteindre nos objectifs. Interdire ou compliquer l'abattage d'un arbre va faire que beaucoup de citoyens ne voudront plus planter de gros arbres parce qu'un jour ou l'autre, ils n'auront pas la possibilité de les couper. Et c'est dangereux. Nous pouvons aussi imaginer quelqu'un qui souhaite acheter une maison avec beaucoup d'arbres autour et y renoncer pour les mêmes raisons. Il n'est pas fondamentalement contre la motion, mais il tient juste à demander de se calmer un peu avec ces interdictions d'abattage. On voit qu'il y a des arbres qui tombent parfois quand il y a du vent. Un petit peu de modération avec ces interdictions.

M. Grégory **DEVAUD** informe que la Municipalité a pris connaissance de cette motion. Des démarches citoyennes sont en cours, il a d'ailleurs eu le plaisir de participer à deux de ces démarches. Les citoyens sont intégrés dans le cadre de la réflexion sur l'inventaire, mais également sur la question de la modification réglementaire. La Municipalité pense que c'est une proposition qui est adéquate et c'est au Conseil communal de décider. Elle est en mesure de recevoir cette motion, mais de toute manière, elle devra se faire en deux étapes puisque nous devrions réviser le règlement communal ; c'est finalement faire un préavis et proposer cette modification et là, ce sera à la commission de savoir où elle veut placer le curseur par rapport aux interventions comme celles de M. FAVRE. Pour conclure, la commune a planté 898 arbres ces derniers jours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport de la motion de M. Bernard BOREL (Alt.-Verts) et consorts :

Accepté à la majorité // oui : 28 - non : 14

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT ÉLABORATION D'UN PLAN « URGENCE CLIMATIQUE » POUR APPLIQUER L'AGENDA CANTONAL 2030

Mme Françoise **GOY** (Alt.-Verts) donne lecture d'une partie du postulat du groupe Alt.-Verts.

Au terme de sa lecture, Mme GOY rebondit sur l'annonce de Mme la Municipale RIME au début du conseil et se réjouit de savoir que la commune d'Aigle envisage d'avoir le label « Ville Verte » en 2020. Elle pense qu'il faut se mettre tous ensemble, tous partis confondus pour appliquer ce genre d'objectif et qu'il y ait un calendrier qui soit établi, une espèce d'échéancier et aussi un financement, car il y a à prévoir de l'urgence par rapport à ça. Faire de la politique, c'est aussi prévoir pour les générations à venir, faire à présent les choses qui auront un effet sur plusieurs années.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) salue les postulants, mais il souhaite rappeler plusieurs choses : Mme la Municipale RIME l'a dit tout à l'heure dans ses communications, la commune d'Aigle est déjà depuis 2009 et jusqu'en 2021, la « Cité de l'Energie ». Elle essaie d'avoir l'obtention en 2021 du label « Ville verte », cela va donc tout à fait dans le sens de ce postulat qui est déposé. Il rappelle également que le PLR a déposé le postulat C. REBER le 28 mars 2019 « *pour une analyse de la politique environnementale communale* ». Ce postulat a été suivi d'un préavis, le rapport a été donné sur le préavis 2020-04 et accepté le 3 juin 2020. Il salue encore une fois ce postulat, mais cela vient encore réchauffer tout ce que la commune a entrepris, et ce que le Conseil communal a déjà entrepris. Pour sa part, il serait favorable à rejeter ce postulat dans l'immédiat.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) évoque les symboles qui globalement lui plaisent sur certains principes et là, forcément encore plus. Il trouve que cette symbolique est forte. Il a encore été plus convaincu récemment après avoir regardé un reportage à la télé « *Plus chaud que le climat* » qui suit une équipe de jeunes Biennois et d'autres romands âgés de 15 à 20 ans à agir, manifester, se mobiliser pour cette urgence climatique et pour

sensibiliser encore plus à cette urgence climatique. Il n'a pas envie ici de traiter le Conseil de « vieux », ce n'est pas le cas, simplement la moyenne d'âge est bien au-delà de ce qu'il a vu dans le reportage. Et au fur et à mesure de ce que l'on voit dans cette jeunesse, qui clairement s'inquiète de ce qui se passe, nous devons l'écouter. Il y a des actions qui sont fortes. D'ailleurs, il remercie et sollicite la Municipalité, les autres partis pour cet engagement. Bravo, car là aussi, il y a de beaux symboles et des vraies actions. Cependant, il pense que l'on doit donner un signal clair et un message à notre jeunesse, en soutenant ce postulat et en osant aller plus loin que dans les démarches actuelles. Nous devons absolument signifier qu'il se passe quelque chose et qu'au-delà des actions entreprises actuellement, il y a une réelle urgence. La planète va mal, mais on a tendance à vouloir mettre cela un peu sous le tapis, se dire que les actions entreprises actuellement suffiront, mais elles ne suffiront pas. Il faut s'en rendre compte, nous avons un réel problème actuellement et nous devons agir vite. Evidemment, cela peut faire peur à l'économie, cela peut faire peur aussi à certains secteurs, mais on doit faire attention. Ce postulat a pour lui surtout une vocation symbolique de montrer à notre jeunesse que l'on pense à elle et que l'on s'inquiète aussi comme elle de son avenir. Avec la vie qu'il mène, peut-être déjà que dans 20 ou 25 ans, il ne sera plus là, mais par contre d'autres derrière seront là et il espère qu'on ne leur laissera pas une action "Mad max" de la planète. Il s'inquiète réellement et il pense que ce postulat, pour la jeunesse, on se doit de le soutenir.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, est aussi inquiète pour cette urgence climatique et reste convaincue que tout le monde a envie de laisser un monde le meilleur possible pour ses enfants et ses petits-enfants. Mais elle rebondit un peu par rapport à ce postulat, car comme l'a dit M. le Conseiller COTTIER, la Municipalité a déjà répondu à pas mal de questions au travers du préavis et du rapport de la commission qui a été déposé dans la séance du 19 juin 2020. Il y avait eu un certain nombre de réponses. Sur le paragraphe 5 du postulat qui dit que : *« pour être efficace, ce plan climat devrait comporter à partir d'une évaluation de la situation de départ, un plan d'action clair et opérationnel, des objectifs chiffrables de la diminution du CO 2 avisé, un laps de temps défini pour y parvenir ainsi que des mesures concrètes et un financement correspondant »*, mis à part le financement, c'est exactement ce que comportera la politique énergétique territoriale. Nateco AG, le bureau qui nous accompagne dans cette politique énergétique va venir ces jours prochains pour nous présenter les pistes stratégiques qui définiront la stratégie concrète des 15 prochaines années de la commune d'Aigle. D'autre part, la Municipalité travaille actuellement sur les subventions ; dans le postulat, il est demandé d'inciter les gens à faire des travaux. C'est ce qui se fait déjà depuis déjà quelques années, la commune donne des subventions à travers des directives. Elle y travaille, elle proposera d'autres subventions, des audits aussi seront mentionnés dans le budget et qui vont être pris en compte. Il est vrai que cette année, il n'y a pas eu autant d'action que souhaité à cause du COVID, mais la Municipalité communique son capital énergétique et elle le répète assez régulièrement, il est à disposition de tout le monde. Il est aussi demandé de diminuer les carburants et combustibles, c'est ce qui se fait déjà au fur et à mesure des rénovations de bâtiments sur lesquels sont fait des CECB. Les préavis sont en cours, mais il n'est pas possible de présenter cinquante préavis d'un seul coup pour tous ces bâtiments. Il y a vraiment beaucoup de choses qui se font et elle invite Mme la Conseillère GOY à reprendre le rapport de la commission chargée de l'étude du postulat REBER, car il y a beaucoup de réponses aux questions. La commission avait vraiment beaucoup travaillé, elle avait fait un très bon rapport. Mme RIME invite à refuser ce postulat puisque toutes les réponses ont été données.

M. Clément **REBER** (PLR) est touché par le sujet abordé dans ce postulat et c'est un sujet auquel il est sensible. Ce qui lui déplaît un peu, c'est la question du symbole. C'est peut-être une question de personnalité et certains sont peut-être plus sensibles que d'autres, mais tout d'un coup en Suisse, on a pris la mesure de tout ce qu'il y avait à accomplir pour faire face au défi que représente le changement climatique. De nombreuses communes se sont subitement déclarées *« urgence climatique »*, il y a des cantons qui l'ont fait aussi. Mais malheureusement, il a souvent constaté aussi que ces déclarations n'étaient pas suivies de beaucoup de mesures concrètes. Il est assez content de vivre dans une ville où, au contraire, tous les nouveaux projets qui sont lancés prennent en compte les nécessités que représente cette urgence climatique. Il y a une réelle volonté de la part des Autorités de faire un état de ce qui est déjà fait et ce qui doit être entrepris. Il pense que cette commune est vraiment en train de faire du bon travail à ce niveau-là. En soi, il veut bien soutenir ce postulat parce qu'il redit tout ce qui est connu, tout ce qu'il faut faire, mais il sera un soutien mou, parce que pour lui, cela revient un peu à faire du *« green moshing »* et c'est quelque chose qu'il n'aime pas du tout. Il avoue avoir été un peu déçu à la lecture de cette intervention parce que, par son titre, il devait attendre des propositions concrètes, novatrices, des choses auxquelles nous n'aurions pas déjà pensé, qui ne serait pas déjà en œuvre et en fait, en le lisant, il se rend compte qu'on est dans une énumération de tout ce que l'on sait déjà et qu'on doit faire. Alors oui, on peut le soutenir, mais pour sa part, il sera un soutien un peu mou et

s'en excuse.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) trouve que le travail de la Municipalité est bien. Le postulat est fort intéressant, car il y a une urgence climatique. Beaucoup d'entreprises travaillent là-dessus et comme beaucoup d'entreprises, nous devons commencer par mesurer les améliorations à faire, il faut commencer par faire des mesures et fixer un objectif. C'est exactement ce que pose ce postulat, une évaluation de la situation de départ, des actions concrètes, des objectifs chiffrables, avec un objectif de diminuer le CO2. Il est certain qu'aujourd'hui la commune n'a aucune idée de ce que nous produisons au niveau du CO2. On n'apprend pas des données fiables comme ça. Enormément d'entreprises, de petites multinationales, se posent les mêmes questions et il pense que l'on peut faire un pas en avant dans ce sens-là. Aigle doit aussi avoir cette vision au niveau du carbone et c'est un pas que nous devons faire aujourd'hui, on doit commencer à réfléchir quelles sont les actions à prendre pour arriver à ce système-là. Il ne pense pas que l'agenda soit contraignant au début. Néanmoins, il donnera des visibilitées et aussi un point de départ, des mesures à prendre, un CO2 que l'on doit viser, où est-ce qu'on se trouve aujourd'hui, où est-ce qu'on veut arriver. Et ensuite, les mesures, on peut de toute façon les voter différemment, par voie de préavis. On n'engage pas énormément la Municipalité à établir un agenda. Les mesures seront établies ultérieurement. Il demande de soutenir ce postulat.

Mme Anne **CROSET** (EA) abonde dans les propos de M. TILLE. Elle se permet de jouer à l'adjudant et de rappeler qu'il est déjà 23h50, et l'ordre du jour n'est encore pas fini.

Mme la Présidente en a tout à fait conscience, les débats sont enrichissants, mais elle souhaite cependant continuer la discussion et ne pas terminer au milieu d'un sujet.

M. Philippe **RANC** (Alt.-Vert) est agréablement surpris de constater que tout le monde est d'accord sur le sujet et que peut-être, effectivement, ce postulat manque de punch, cela lui fait plaisir de l'entendre de la part sa collègue de Conseil. C'est d'autant plus intéressant de pouvoir renvoyer tout cela en commission de manière à faire les choses, car il pense que ce mot « urgence climatique », c'est essayer de scruter les choses, d'avoir une sorte de "trixie" dans lequel on regarde à travers cette motion d'urgence climatique et de réfléchir quelle décision politique est cohérente par rapport à ce dossier. Il encourage à soutenir ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Renvoi en commission pour prise en considération du postulat de Mme Françoise GOY (Alt.-Verts)

Accepté à la majorité // oui : 31 - non : 17

L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 23h52, il reste 1 postulat, 2 interpellations et les propositions individuelles à traiter. Conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, **Mme la Présidente** fait passer au vote la volonté de poursuivre la séance au-delà de minuit.

La majorité du Conseil communal décide **de clore l'assemblée.**

Dès lors, **Mme la Présidente** fixe une séance de relevée au 12 novembre 2020, à 20h00, à la Halle des Glariers et clôt la séance du jour à 23h54.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente : Catherine KRUMEL

La secrétaire : Véronique DELADOEY

